



Département des Alpes de Haute Provence

Mairie de Champtercier  
115 rue Principale  
04660 CHAMPTERCIER

## ARRÊTÉ PORTANT PERMISSION DE VOIRIE: N° AR 04 047 AR\_27\_2023

### DEROGATION DE TONNAGE

#### **Le Maire de CHAMPTERCIER,**

VU le Code de la Route,  
VU les articles 2212-1, 2212-2, 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'intérêt général,  
VU la demande formulée par l'Entreprise CRT, 49 ZAE les Chalus 04300 FORCALQUIER.

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions afin d'assurer la circulation des véhicules de plus de 12 tonnes rue Principale et Chemin de la Reynarde, afin de pouvoir charger et décharger les matériaux nécessaires au chantier de Monsieur AMAUDRIC.

## **ARRÊTE**

#### **ARTICLE 1 :**

Par dérogation, la circulation des véhicules immatriculés EV645KS ou CA186TE ou FY236SZ ou FF743ZE ou FF097PE ou EW489JN ou EW523BJ ou DR400CY, appartenant à l'Entreprise La SIMC dont le PATC est supérieur à 12 Tonnes, affectés à la livraison du chantier de Monsieur AMAUDRIC à Reynarde, sera autorisée sur les voies communales.

#### **ARTICLE 2 :**

Cette autorisation est prendra effet à compter du 15/09/2023 et ce jusqu'au 30/09/2023 inclus.

#### **ARTICLE 3 :**

L'Entreprise La SIMC, prend l'engagement de décharger la commune et ses représentants de toutes responsabilités civiles, en ce qui concerne tous les risques éventuels, et, notamment les conséquences des dommages qui pourraient être causés aux personnes ou aux biens, par le fait d'un accident survenu au cour ou à l'occasion du passage de ses véhicules, et s'engage à supporter ces mêmes risques, et déclarer être assurée à cet effet auprès d'une compagnie française agréée par le Ministère du Travail.

#### **ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté sera affiché sur le panneau d'informations de la commune de Champtercier.  
Le Maire de la Commune de Champtercier, le Commandant du groupement de Gendarmerie des Alpes de Haute Provence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, notifié au pétitionnaire et publié dans les formes prescrites.

Fait à Champtercier, le 05 septembre 2023

Le Maire,  
Antoine ARENA

